



RÉSOLUTION 2 – 2025.11.06

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis (142 389\$);

Considérant : que la disponibilité du fonds 1 ne nous permet pas cette année de défrayer les coûts reliés à la *Collation des grades*, comme nous le faisons par les années passées;

Il est résolu : Que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de défrayer les coûts reliés à la collation des grades 2025-2026 estimés à environ 7 200\$ (soumission de 4441.51\$ - *Centre Leonardo Da Vinci* pour le vendredi 29 mai 2025 et 2688.21\$ pour les locations de toges chez *Gaspard*) afin de ne pas demander aux familles des finissants de déboursier pour ces frais.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil